

Permis de construire (et autres autorisations d'occupation du sol) : ce que l'on doit savoir

Le droit à construire est étroitement réglementé par un ensemble de textes qui consistent essentiellement à maîtriser :

- > le développement urbain,
- > l'équilibre entre les zones urbaines et agricoles, de logements et d'emplois,

- > l'implantation et la répartition des équipements publics,
- > l'impact du bâti sur le paysage,
- > la spéculation foncière.

La réforme des permis de construire et autres autorisations d'urbanisme, entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2007, a simplifié les différents mécanismes de contrôle des constructions et des aménagements. Ils ont été regroupés en trois autorisations (permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir) et une déclaration préalable.

LE PERMIS DE CONSTRUIRE :

C'est un document officiel, que toute personne désirant édifier une construction ou rénover un bâtiment doit obtenir avant de démarrer les travaux. L'objectif est de vérifier avant le début des travaux, si le bâtiment qui va être édifié respecte les règles stipulées dans le Code de l'urbanisme. La surface de la construction, sa hauteur, ses aspects et son utilisation seront contrôlés en vertu du document d'urbanisme en vigueur. Il sera également vérifié si des servitudes d'utilité publique doivent être respectées. Le permis de construire



constitue seulement une autorisation pour réaliser un projet de construction. Il n'a pas vocation de garantir la conformité de la construction vis-à-vis des règles de droit privé, et ne certifie pas que la future construction respectera les normes d'habitabilité ou de construction. L'autorité compétente pour délivrer le permis de construire est le maire.

LE PERMIS D'AMÉNAGER :

Cette autorisation est exigée pour :

- > des aménagements de terrain de plus de 100 m² (creusés ou surélevés de plus ou moins 2 m)
- > certains lotissements,
- > Création ou agrandissement d'un terrain de camping.

LE PERMIS DE DÉMOLIR :

Il est exigé pour les projets de démolition totale ou partielle d'une construction protégée ou située dans un secteur protégé. Mais également dans certaines communes où le conseil municipal a décidé d'instaurer le permis de démolir, c'est le cas de notre commune. La décision a été votée par le conseil municipal le 3 octobre 2014.

LA DÉCLARATION PRÉALABLE :

Pour tout aménagement visible (modifications de façade, nouvelles ouvertures, nouvelle couleur de revêtements de mur...) ou pour toute construction de moins de 20 m² (abris de jardin, vérandas, création

www.saint-lormel.fr

Mairie de Saint-Lormel

1, rue St-Pierre - BP74
22 130 ST-LORMEL
Tél. : 02 96 84 14 80
Fax : 02 96 84 03 70
Courriel :

mairie.st.lormel@orange.fr

Horaires d'ouverture :

Tous les matins,
du lundi au samedi,
de 9h à 12h et le jeudi
soir de 17h à 19h.

Imprimeur Gérant :

Claude RIGOLÉ

Ont participé à la réalisation :

Céline COLLET
Régine LEBORGNE
Céline QUINIO
Josiane ROBISSOUT
Gwenaële ROUSSEAU
Yvonnick COURCOUX
Paul LA DROITTE

d'un portail, clôtures,...) une simple déclaration préalable est nécessaire.

d'en prendre connaissance. L'affichage sur le terrain, quant à lui, doit être réalisé

au plus tôt dès la notification de l'arrêté d'autorisation (la date d'affichage sert de point de départ au recours des tiers). Il doit être disposé de manière à ce qu'il soit visible de la voie publique, et facilement lisible et accessible pendant toute la durée du chantier.

des autorisations d'urbanisme dans les communes appartenant à des communautés de communes de plus de 10 000 habitants, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2015. Les communes de la communauté de communes Plancoët Plélan, concernées par cette réforme, ont dû trouver une nouvelle organisation pour assurer l'instruction des autorisations d'urbanisme. C'est désormais la DICO (Dinan Communauté) qui instruira les autorisations des communautés de communes Plancoët-Plélan et Matignon. Ce qui pour notre commune représente un coût estimé entre 1700 € et 2000 € pour 2015 et entre 2800 € et 3500 € pour 2016.

CE QUI S'APPLIQUE À TOUTES LES DEMANDES :

Les demandes de ces diverses autorisations, qui doivent être déposées à la Mairie du lieu de construction, ne sont pas payantes pour les demandeurs. Toutefois, lorsque le dossier est accepté, une taxe d'aménagement sera appliquée et calculée en fonction du projet.

Dès l'obtention de l'une de ces autorisations, celle-ci doit être affichée en mairie, pour permettre aux tiers

LE SAVIEZ-VOUS ?

Quelle est l'évolution de l'urbanisme à Saint-Lormel !

Ci-dessous, vous pouvez retrouver le nombre de demandes déposées sur la commune depuis 2010.

- 2010 :** > 10 permis de construire
> 40 déclarations préalables
- 2011 :** > 5 permis de construire
> 34 déclarations préalables
- 2012 :** > 9 permis de construire
> 23 déclarations préalables
- 2013 :** > 9 permis de construire
> 17 déclarations préalables
- 2014 :** > 4 permis de construire
> 10 déclarations préalables

RÉFORME DE L'INSTRUCTION DES PERMIS DE CONSTRUIRE : QU'EST CE QUI VA CHANGER POUR SAINT-LORMEL ?

La loi du 24 mars 2014 dite loi ALUR (Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové) met fin à la disposition gratuite des services de l'État pour l'instruction

Pour plus d'infos :
www-service-public. fr
(rubrique logement)

Les échos du **Conseil Municipal**

Extraits de la Séance du 13 février 2015

Étaient présents :

- Claude RIGOLÉ
- Henri BRÉHINIER
- Josiane ROBISSOUT
- Sylvie GUILLOTIN
- Louis AILLET
- Chantal BOUAN
- Jean-Claude CADE
- Gwenaëlle CHAPRON
- Céline COLLET
- Loïc DAUNAY
- Paul LA DROITTE
- Bernard LETORT
- Mireille MENIER
- Françoise NEUTE

Absents excusés :

- Régine LEBORGNE

Secrétaire de séance :

- Céline COLLET

Validation du compte rendu du précédent Conseil municipal :

Accepté à l'unanimité.

Les actualités de la Communauté de Communes :

La réunion du conseil communautaire a eu lieu le 02/02/2015: Plusieurs sujets ont été traités :

- > Les résultats provisoires des budgets SOLENNVAL, du budget annexe SPANC et du budget principal de la Communauté de Communes sont transmis au Conseil.
- > Une commission intercommunale des impôts directs est composée par les 18

maires dont 9 titulaires et 9 suppléants. Claude RIGOLE est suppléant.

- > Création d'une commission locale d'évaluation des charges transférées. Claude RIGOLE est titulaire et Henri BREHINIER est suppléant.
- > Les délégués du Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire ont été désignés (pour St Lormel: P.LA DROITTE, titulaire et R. LEBORGNE, suppléante)
- > Une régie enfance jeunesse pour la facturation des services a été créée.
- > L'organigramme des ressources humaines a été révisé (transfert d'un salarié du Centre d'Interprétation du Patrimoine à la communauté des communes, embauche d'un emploi aidé).
- > Environnement : le Prési-

dent est autorisé à signer une convention relative à la collecte et au traitement des ampoules d'éclairage. Le Conseil Communautaire a délibéré pour déposer un dossier de candidature pour la nouvelle phase expérimentale d'extension des consignes de tri notamment des plastiques. L'aide financière de l'Agence de l'eau pour les contrôles réalisés sur les installations neuves est sollicitée.

Un point sur les écoles :

Conseil d'école du 03/02/2015 :

- > Suite à 4 nouvelles inscriptions en ce début d'année, l'effectif révisé du RPI est donc de 79 élèves: 37 à Créhen, 42 à Saint-Lormel

Extraits du Conseil Municipal du 13 février 2015 (suite)

- > Il faut toutefois rester vigilant car pour la rentrée 2015, 10 départs sont prévus vers le collège et seulement 6 inscriptions en maternelle sont actuellement enregistrées.
- > L'ensemble des projets se réalise comme prévu.
- > les horaires du mercredi de la navette en car sont réajustés: elle arrive désormais à 12h10 à Saint-Lormel
- > Des souhaits d'achat de matériels et d'aménagements ont été émis.

Les prochains RDV de la Commission Environnement :

Une réunion est prévue le 19 février pour la mise au point du fleurissement 2015 avec le choix des plantations sur l'ensemble de la commune.

Un échange a lieu au sujet du fleurissement entre la mairie et l'école (pour ou contre la pose de certaines jardinières).

D'autre part, pour faciliter la visibilité à la sortie de la rue de la Tourelle, il est proposé de supprimer la jardinière en béton à l'angle de la rue St Pierre.

Renouvellement de contrats d'électricité

Suite à la suppression de certains contrats d'électricité au 31 décembre 2015 (camping) le SDE nous propose de le mandater pour participer à un contrat de groupement de commandes.

☑ accepté à l'unanimité.

Location du bâtiment communal de l'ancienne boulangerie :

La publicité est en cours auprès de l'Agence Émeraude Immobilier et dans Ouest France. Un projet a été reçu dans le domaine de la boulangerie

avec vente de produits locaux.

☑ Le conseil, à l'unanimité, décide d'attendre la fin de la parution des annonces et d'étudier toutes les demandes au prochain conseil.

FIXATION DU LOYER :

le loyer mensuel de 400 € n'a pas été révisé depuis la création du premier commerce. Les propositions suivantes sont faites: Location à titre commercial: loyer mensuel de 450 €. Location à titre professionnel (artisan ou profession libérale): loyer mensuel de 700 €

☑ accepté à l'unanimité.

Il est également proposé de maintenir la perception d'un droit au bail (droit d'entrée sans achat de fond de commerce) correspondant à 6 mois de loyer.

☑ accepté à l'unanimité.

Location du logement communal situé au-dessus de l'école :

En raison d'importants travaux à effectuer dans le logement il est proposé de mettre fin au bail locatif en cours venant à échéance le 31 août 2015.

Afin d'éviter la reconduction du bail, un congé doit être notifié au plus tard le 28 février. Plusieurs propositions de logement ont déjà été faites au locataire, sans résultat.

Le Maire demande au conseil de l'autoriser à donner congé selon les formes légales.

☑ accepté à l'unanimité.

Rue Saint-Pierre : Suppression de 2 poteaux et enfouissement de réseau :

Les travaux consistant en la suppression de deux poteaux

et l'enfouissement des réseaux auront lieu à partir du 4 mars prochain, pour environ deux à trois semaines. Un alternat par feux et une déviation seront mis en place.

Quelle réglementation pour l'installation de "Miroir de sécurité"

Suite à une demande reçue en mairie, il est fait un point sur la réglementation.

Les miroirs réglementaires ne peuvent être installés que dans les agglomérations et sont positionnés sur des intersections dangereuses et où la visibilité est faible.

Un particulier peut installer un miroir à la sortie de sa propriété, mais il doit en faire la demande en mairie: l'achat, l'installation et la maintenance resteront à sa charge. Il faut compter environ 400 € minimum pour l'achat d'un miroir.

Chiffrage des aménagements pour les personnes handicapées sur notre commune

Le rapport suite à la visite des bâtiments communaux nous a été remis le 9 février en mairie par la société FormAccès. Le montant total des aménagements est chiffré à 157 920 € HT, en dehors de la voirie. Beaucoup de signalisations (bandes au sol, bandes réfléchissantes...) sont manquantes. Ces travaux pourraient être programmés avec les agents de la commune, ce qui diminuerait le montant total de la dépense. Le rapport est consultable à la mairie et sera à étudier en commission des bâtiments.

Extension de la laiterie LNA à Créhen

Conclusion enquête publique LNA de Créhen: Lecture par M. le Maire de l'Avis favorable du commissaire enquêteur.

LES INFOS DE LA MAIRIE

→ ORDURES MÉNAGÈRES : CHANGEMENT DU JOUR DE COLLECTE

ATTENTION :
à partir du lundi 23 mars, pour SAINT-LORMEL, le jour de collecte des ordures ménagères passe du lundi au vendredi

→ **BIENTÔT 16 ANS ! PENSEZ AU RECENSEMENT, C'EST OBLIGATOIRE**

Les jeunes gens et jeunes filles né(e)s en mars 1999 sont invités à se présenter à la mairie à partir de leur date anniversaire (apporter le livret de famille).

→ **ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES :**
Dimanche 22 et 29 Mars 2015 à la salle des fêtes.
Bureau de vote ouvert de 8 h à 18 h. Se munir de sa carte d'électeur ou d'une pièce d'identité.

Dossiers en cours : les infos du Maire

Le Maire fait le point sur tous les travaux et dossiers traités depuis la dernière réunion :

- ▶ Révision du Plan de Prévention des Risques d'Inondation. Plancoët-Plélan: une réunion a eu lieu à Plancoët le 4 février avec les services de l'État, en présence du Sous-Préfet et du Cabinet Artélia chargé de l'étude. La procédure devrait durer environ 3 ans et être en conformité avec le P.A.P.I. (Programme d'Action et de Prévention des Inondations)

Extraits du Conseil Municipal du 13 février 2015 (suite)

- ▶ Déviation ou Rodeo de Plancoët: des relevés topographiques ont commencé le 9 février par les agents du Conseil Général qui sont autorisés à pénétrer dans les propriétés privées après en avoir averti les propriétaires.
- ▶ Effondrement de la digue, face à la Ville Martin: un rendez-vous avec M. Meslay, président du SMAM (Syndicat Mixte Arguenon Maritime), a eu lieu le 9 février, les travaux vont être exécutés prochainement. M. le Maire précise qu'il s'agit d'un terrain situé sur Créhen.
- ▶ Opération « je plante un arbre » sur le chemin derrière la chapelle St Pierre: elle aura lieu de 13h30 à 16h30 le mardi 24 février avec les enfants du RPI en présence de M. Marmain, chargé du programme Breizh bocage. Une remarque est faite pour signaler que le terrain est sec à cet endroit. Réponse est faite qu'un apport de bonne terre vient d'être effectué.
- ▶ Logements aux Costières: suite à une remarque, il est confirmé que les toitures des nouvelles constructions sont conformes au permis délivré.
- ▶ Travaux au Vieux Bourg: ils ont été réalisés pour des

raisons de sécurité: pose de buse, aménagements de protection du lavoir qui a été nettoyé. Un fleurissement autour du lavoir sera étudié pour le mettre en valeur. Au carrefour de la rue des Costières, une buse a également été posée

- ▶ Recensement de la population: il se termine demain. Aucun problème n'a été signalé. Une remarque est faite au sujet de l'impossibilité de procéder à la saisie depuis un modèle de tablette tactile
- ▶ Des travaux ont été effectués par les agents communaux à l'église: réfection des joints entre les dalles et réparation des bancs. Il est rappelé qu'il y a des infiltrations d'eau au niveau du clocher.
- ▶ Le camion délabré a été retiré du parking derrière l'église.
- ▶ Daniel Fraval souhaite faire un exposé ouvert à tous sur la « Laïcité » le 12 mars après 18h à la salle des fêtes dont il demande la réservation. Le conseil accepte la mise à disposition gratuite de la salle.
- ▶ M. Richard nous a déposé le chèque correspondant à sa participation aux travaux de voirie.
- ▶ L'éclairage à l'abri de bus de la Ville Billy est réparé.
- ▶ À la Petite Ville Hue, un nouveau résident a signalé des problèmes d'installation de ligne téléphonique et Internet. La mairie a dû intervenir auprès de l'opérateur afin d'appuyer cette demande.
- ▶ les réunions publiques des candidats aux élections départementales auront lieu les 11 et 18 mars, à 18 h.

Le conseil accepte la mise à disposition gratuite de la salle.

- ▶ Information de Céline COLLET: Compte rendu de la

réunion du 19 janvier 2015 de l'Association Ferroviaire Bretagne Nord. Le maintien de la billetterie de Plancoët a été décidé pour une durée de 3 mois jusqu'à fin mars 2015. 1021 signatures ont été recueillies en faveur de son maintien. Un projet de sortie le 7 mars en TER St Malo Dinan et Dinan St Malo est organisé, à 10 € l'A/R, l'importance de la journée est symbolique et festive. 3000 personnes circulent chaque jour entre les 2 bassins de vie.

Les conseillers ont la parole:

- ▶ Gwenaëlle CHAPRON rappelle qu'au niveau du terrain de foot, une bâche avait été demandée pour fermer le préau. Henri Brehinier précise que les devis sont élevés pour bâcher juste le pignon. Une étude est en cours pour savoir si les travaux peuvent être réalisés par les agents communaux.
- ▶ Bernard LETORT indique que sur la route de Leumenon, il y a toujours des problèmes d'évacuation d'eau lors de fortes pluies. Réponse: 2 saignées ont été faites, la gouttière d'une toiture va également être déviée vers la douve. Monsieur le Maire confirme en outre que la route n'a pas été relevée lors de sa réfection. D'autre part, toujours à Leumenon, l'effacement de réseau électrique a été demandé par plusieurs propriétaires, mais le projet est bloqué par un refus. Monsieur le Maire précise que cela concerne le domaine privé et que la mairie ne peut intervenir. De plus, il demande si la haie de sapins au niveau du terrain de foot va être diminuée. Il est précisé qu'une étude

LES INFOS DE LA MAIRIE

➔ RAPPEL : RESTOS DU CŒUR

Le centre des Restos du Cœur de Maignon vous informe que sa campagne d'été commencera le 9 avril. La distribution se fera uniquement le jeudi matin de 9h15 à 11h15 aux dates suivantes: 9 et 23 avril, 7 et 21 mai, 4 et 18 juin, 2, 16, et 30 juillet, 13 août, 3 et 17 septembre, 1, 15 et 29 octobre, et 12 novembre
Pour rappel la dernière distribution de la campagne d'hiver sera le jeudi 12 mars; et les inscriptions pour la campagne d'été se feront les jours de distribution mentionnées ci-dessus

➔ RAPPEL : POUR SAUVER DES VIES, FORMEZ-VOUS AUX GESTES QUI SAUVENT

Pour permettre l'organisation de la formation de rappel de l'utilisation d'un défibrillateur (8 à 10 € par personne) et de celle des gestes de premiers secours (45 €/pers.), merci de vous faire connaître en Mairie le plus rapidement possible.

➔ PACT HD: AIDE À L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

La communauté de communes Plancoët-Plélan a engagé depuis 2014 et jusqu'à la fin de l'année 2017, un programme d'aides en faveur de l'amélioration des conditions d'habitat de sa population.

Les propriétaires privés qui souhaitent réaliser des travaux d'économie d'énergie (isolation, chauffage, menuiseries,...) ou d'adaptation (douche siphon de sol, rampes d'accès,...), peuvent bénéficier sous certaines conditions, d'aides financières très intéressantes.

Le PACT - HD des Côtes d'Armor peut proposer aux propriétaires habitants ou louant sur notre commune des financements permettant de faire face aux dépenses envisagées et d'assurer le montage administratif de votre dossier. Contact au 02.96.62.22.00 ou lors des permanences à la Communauté de Communes Plancoët Plélan (33 rue de la Madeleine à Plancoët): 9h - 10h30: les mardis 24 mars, 28 avril, 26 mai, 23 juin, 28 juillet, 22 septembre, 27 octobre, 24 novembre et 22 décembre.

Extraits du Conseil Municipal du 13 février 2015 (suite)

est en cours pour savoir s'il ne serait pas préférable d'abattre les arbres. Enfin, il signale que sur la route des Vergers, les chênes se trouvant en bordure de voie ne sont pas suffisamment

entretenus. Il est répondu qu'une consultation du cadastre est nécessaire pour vérifier à qui appartiennent ces arbres.

Séance levée à 22 h 40.
Prochain conseil : 13 mars

à 20 h 30. Commission des finances prévue le 11 mars à 19 h 30.

Compte rendu réglementaire de ce conseil municipal affiché et disponible en mairie ■



Des nouvelles des écoles Saint-Lormel /Créhen



Eric Feunteun et la classe de CM.

DÉBUT 2015 À CRÉHEN :

Nous aurions souhaité commencer l'année de façon plus heureuse, mais il en fut autrement. Les attentats des 7,8 et 9 janvier ont fait l'objet d'une discussion et d'explications auprès des élèves qui tous ont observé la minute de silence en hommage aux victimes et à leurs familles. À l'aide de supports pédagogiques tels que les journaux pour enfants Mon Petit Quotidien ou Un jour, une Actu, élèves et enseignantes ont parlé de la liberté de la presse, de la liberté d'expression, de la liberté de conscience, s'appuyant, en CM, sur la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789. Des articles en ont été lus, expliqués, discutés. Le travail sur ces questions, sur le respect de l'autre et sur le « Vivre ensemble » continue.

De façon plus agréable, le retour à l'école a été sportif pour les CM qui ont entamé un cycle de 6 séances de volley. Chaque semaine, le lundi, Amélia Chantaine vient de 13 h 30 à 14 h 30. Si les CM1 découvrent ce sport, les CM2, eux, en vieux briscards

déjà expérimentés, approfondissent leur pratique. Tout le monde progresse dans la maîtrise des gestes techniques et des règles. Le cycle se termine par un petit tournoi par équipes de 2 au sein de la classe. Mais sans doute en mai ou en juin, la classe participera à un tournoi plus important, rencontrant les classes d'autres écoles du secteur.

De leur côté, les CE terminent leurs séances de piscine. Les CE2 ont passé les tests de natation du palier 1 du socle commun, ainsi que le test de sécurité pour pouvoir pratiquer la voile.

Le 21 janvier, Benjamin Jollivet est venu dans la classe des CE dans le cadre de leur projet « Je parraine mon arbre ». Ils ont découvert comment on fabrique du papier recyclé et sont passés à l'action, confectionnant leurs propres feuilles, tout comme leurs camarades de Saint-Lormel. Le 24 février, avec les GS-CP, ils ont participé à une action de plantation d'arbres à proximité de l'école de St Lormel pour conclure leur projet.

Dans la continuité de l'animation

autour de la harpe qui s'était tenue à l'école en décembre, le 23 janvier, tous les élèves de Créhen sont allés à un concert à Dinan, à la salle Robert Schumann. En musique, ils ont suivi l'évolution de cet instrument venu de la nuit des temps. Elle a traversé les âges et les styles, tantôt mélodies féeriques, tantôt trilles dansantes, jusqu'aux rifs de harpe électrique, qui feraient pâlir d'envie les rockers. Toujours en musique, les CE ont assisté à un concert de jazz à la salle de Solenval, offert pour partie par la Communauté de Communes de Plancoët-Plélan : les Voilà-Voilà les ont enchanté de leurs rythmes entraînants. Enfin, le 23 février, les CM ont eu la joie d'accueillir Monsieur Eric Feunteun, biologiste chercheur, directeur de la station marine de Dinard, affiliée au Muséum d'histoire naturelle. Il est venu leur parler des phoques veaux marins dans le cadre de leur projet de film « Clap pour un parc ». Les élèves ont questionné, échangé pour en apprendre davantage sur ces animaux, mais aussi sur ce qui peut être fait pour favoriser leur présence dans l'estuaire de l'Arguenon : ils ont découvert que des gestes simples du quotidien peuvent y contribuer, comme faire évoluer ses habitudes de consommation, réduire tous les types de déchets qu'on produit, économiser l'eau... Des conseils forts utiles qui seront développés dans le film des élèves.

LES INFOS DE LA MAIRIE

➔ PROGRAMME

RPAM (Relais Parents Assistants Maternels)

• Jeudi 12 mars – 10h à 11h 30 :
ludothèque à La Landec avec Marie France.

• Vendredi 13 mars – 10h à 11h 30 : atelier peinture à Pluduno.

• Jeudi 19 mars – 10h à 11h 30 : motricité à Plélan le petit,

• Ven. 20 mars – 9h 30 à 10h 30 : atelier musique à Corseul avec Marie-Odile (sur inscription),

• Mar. 28 avril – 10h à 11h 30 : ludothèque à Créhen avec Marie France

➔ RÉVISION DU PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES D'INONDATION ET DE SUBMERSION MARINE (PPRI-SM) DE L'ARGUENON

Dans le cadre de la révision du PPRI sur les communes de St Lormel et Plancoët, le bureau d'études ARTELIA a été mandaté par la direction départementale des territoires et de la mer des Côtes d'Armor afin d'effectuer des opérations de reconnaissance de terrain. Les agents du bureau d'études Artelia sont donc autorisés à pénétrer dans les parcelles privées non clauses (à l'exception des locaux consacrés à l'habitation) aux abords de l'Arguenon.



VIE COMMUNALE : **associations et entreprises**

LA LAÏCITÉ en question :

Journalistes, hommes politiques... Tous en parlent beaucoup depuis quelques semaines... Mais le flot d'informations ne clarifie pas forcément l'idée.

Alors, c'est quoi, la laïcité ? Essayons, ensemble, d'y voir plus clair le **jeudi 12 mars à 18 h 30 à la salle des fêtes de Saint-Lormel** avec une présentation de la question par Daniel FRAVAL, ancien Maire de Saint-Lormel. Entrée libre.

F.C. St Lormel

Résultats :

• **Dimanche 8 février**
AS St Potan2
St Lormel FC 13

CLASSEMENT :

St Lormel FC1 : 2^e
St Lormel FC2 : 4^e

Toute l'actualité du club sur :
<http://fc-st-lormel.footeo.com/>

Restos du Cœur

Le centre des Restos du Cœur de Matignon vous informe que sa **campagne d'été commença le 9 avril**. La distribution se fera uniquement le jeudi matin de 9h15 à 11h15 aux dates suivantes :

Les 9 et 23 avril, les 7 et 21 mai, les 4 et 18 juin, les 2, 16, et 30 juillet, le 13 août, les 3 et 17 septembre, les 1, 15 et 29 octobre, et le 12 novembre
Pour rappel la dernière distribution de la campagne d'hiver sera le jeudi 12 mars; et les inscriptions pour la campagne d'été se feront les jours de distribution mentionnés ci-dessus.

Amicale laïque : SOIRÉE THÉÂTRE :

Le P'TIT THÉÂTRE DE BOURSEUL est heureux de vous présenter "Une belle-mère encombrante", comédie en 2 actes de Jo Baron.

La pièce se jouera le samedi 14 mars 2015 à 20 h 30 à la salle polyvalente de CRÉHEN. Le nombre de places est limité. Réservations et règlements au 02.96.80.43.27 ou 06.83.71.54.26 à partir du 23 février 2015.

Adultes : 6 € – Enfants de moins de 12 ans : 2 € – Entrée gratuite pour les enfants scolarisés au RPI.

COLLECTE de déchets de métaux ferreux :

organisé par l'Amicale Laïque Créhen-Saint-Lormel. Dépôt d'une benne à côté du cimetière le vendredi 27 mars jusqu'au mardi 7 avril. Tout type de ferraille, lits, matériel métallique ou agricole, mobilier ou matériel de jardin, pièces et objets métalliques, tuyaux et tubes cuivre ou ferreux, vélos, chaudières, électroménager [...]

Pour tout renseignement notamment sur un ramassage ou un dépôt spécifique, contactez le 06 83 71 54 26 (exemple : épave automobile, charpente métallique, machine). Prestataire : SLG Recycling Ploufragan

Comité des fêtes :

Le 31/01 s'est tenue l'Assemblée Générale du Comité des Fêtes

Après un rappel des différentes manifestations 2014 par le président, la trésorière a présenté le bilan financier, très satisfaisant puisque légè-

rement bénéficiaire. Lors de l'élection du tiers sortant, les membres sortant sont réélus, à l'exception de Michel Ferté et Laëtitia Lesourn, démissionnaires. Ils sont remplacés respectivement par : Patrice Guingouain et René Bouan. Le nouveau bureau est constitué :

Gérard Muller (Président), René Bouan (Vice-président), Agnès Suire (Trésorière), Alfred Hamon (Trésorier adjoint), André Thibout (Secrétaire), Louis Aillet (Secrétaire adjoint). Un pot de l'amitié a clôturé l'AG.

Programmation culturelle

Plancoët Plélan :

• **Thomas Fersen**

Vendredi 6 mars - 20h30 - Solenval.

• **Fred Pellerin : De peigne et de misère**

Samedi 21 mars - 20h30 - L'embarcadère

+ d'Infos : www.solenval.fr

Amicale des anciens combattants :

L'assemblée générale de l'amicale des anciens combattants s'est tenue le 17 janvier 2015 sous la présidence de M. J.P. Georgelin.

Ne souhaitant pas continuer à assumer la présidence, il a fait appel à candidature pour lui succéder. Le bureau a été élu comme suit :

Président : Jean-Claude Cade
Vice-Président : Yves Sorgniard
Trésorier : Alfred Hamon
Secrétaire : Micheline Georgelin

Commémoration de la fin de la guerre d'Algérie du 19 mars 1962 :

Le dimanche 22 mars

11 h 15 : rdv place de l'église
11 h 30 : Monument aux Morts, dépôt de gerbe, minute de silence, discours, chorale
12h : La cérémonie sera suivie d'un vin d'honneur à la mairie

Club de l'espoir :

Réunion : mardis 10 (crêpes), 24 mars et 7 avril

Loto du club : dim. 15 mars

LES INFOS DE LA MAIRIE :

→ INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE

Pour la rentrée 2015-2016, vous pouvez dès à présent inscrire votre enfant à l'école. L'inscription se fait en mairie. Les documents à fournir par les parents sont : le livret de famille, un justificatif de domicile et un certificat de radiation de l'école précédente le cas échéant.

→ HORAIRES DÉCHETTERIES

Du 1^{er} février au 31 octobre

• **PLANCOËT**

Lun : 9h - 12h, Mar., Mer., Ven., Sam. : 9h - 12h et 14h - 18h, Jeu. : 14h - 18h

• **LA LANDEC**

*Lun., mar. : 14h - 18h; Mer., sam : 9h - 12h et 14h - 18h
Mar., ven. : 14h - 18h*